

L'appui de la Région Centre à l'agriculture biologique

Le Conseil régional conduit une politique volontariste en matière de soutien de la filière AB, car celle-ci répond totalement aux objectifs de développement durable souhaités.

Trois grandes orientations guident la Région dans son soutien actuel :

La volonté d'identifier les produits issus de l'Agriculture Biologique comme un segment de marché alternatif au mode conventionnel à travers les CAP Filières. Dans ce cadre il s'agit d'étudier la production Bio au même titre que les autres modes de production et de mettre en place des actions spécifiques à destination de l'ensemble des maillons de la filière. Un des objectifs fort de ce travail est de **favoriser les passerelles entre le conventionnel et le Bio** considérant que les deux peuvent mutuellement s'enrichir du point de vue technique et économique. Ainsi la Région est amenée à financer les stations d'expérimentation comme la Morinière en Arboriculture, l'OIER des Bordes en viande bovine, stations qui conduisent des expérimentations selon les deux approches. La Région a été à l'origine d'une approche similaire dans le domaine des légumes avec le financement d'un poste dédié à l'expérimentation et à l'appui technique Bio dans une station qui était essentiellement orientée vers le conventionnel précédemment.

Des actions transversales sont mises en places coordination au niveau régional, veille et de soutien à l'émergence de nouveaux débouchés, appui aux initiatives en faveur de la restauration collective ou encore communication auprès du grand public. Enfin, une partie des coûts de certification des agriculteurs biologiques est pris en compte.

Au total la Région a consacré plus de 700 000 € en 2009 à l'Agriculture Biologique

La mise en place **du plan Agri Bio 2009-2013 avec notamment le CAP Conversion répondra au souhait exprimé en 2008 de voir progresser fortement en région Centre le nombre d'agriculteurs bio et la superficie consacrée à ce mode de production. En parallèle, le développement d'une SCIC Bio** (société coopérative d'intérêt collectif) aura le double effet d'accroître le taux d'introduction d'aliments bio en restauration collective et de sécuriser les débouchés pour les producteurs

Création d'un CAP conversion

Dans le début des années 2000 nous avons assisté à une forte augmentation des conversions vers l'Agriculture Biologique, grâce aux Contrats Territoriaux d'Exploitations puis aux Contrats d'Agriculture Durable. Mais devant les difficultés techniques, le manque de structuration, un certain nombre d'agriculteurs est revenu vers l'agriculture conventionnelle.

Les chiffres 2009 de conversion en Agriculture Biologique sont en très forte augmentation avec une demande de 100 exploitations pour 4 000 ha et les demandes continuent de croître. C'est pour **sécuriser le parcours de ces agriculteurs** qu'a été imaginée par les partenaires professionnels la mise en place d'un appui technico-économique allant de la formalisation du projet de conversion à son accompagnement durant les premières années.

Il s'agit également de proposer une action coordonnée facilitant les démarches de l'agriculteur (le suivi de son projet se fera par une seule structure, mais les ressources techniques des différentes structures d'accompagnement, chambre d'agriculture et groupement d'agriculture biologique) seront mobilisées.

Pour répondre à cette demande, la Région Centre met donc en place un CAP Conversion (CAP contrat d'appui au projet). Ce CAP conversion constituera un véritable « crédit temps » pour l'agriculteur sur les 3 années de son projet. Afin de renforcer les engagements de chacun, l'agriculteur signera un engagement avec la Région et avec la structure en charge de suivre son dossier. Mais dans l'optique de laisser une certaine souplesse au dispositif et surtout pour permettre un accompagnement le plus pertinent possible, les besoins de formation seront identifiés chaque année en accord entre l'agriculteur et la structure en charge du suivi.

La Région consacrera 800 000 € à cette action dans les 4 années qui viennent.

La Région Centre lance une Société Coopérative d'Intérêt Collectif

La restauration collective bio est un levier important pour le développement de l'agriculture biologique. Mais la filière reste peu structurée pour ce marché. L'objectif de la future SCIC (Société coopérative à intérêt collectif) est d'apporter une réponse adaptée aux demandes en produits bio régionaux à destination de la restauration collective

L'expérience menée en 2008-2009 par la Région à travers Self' O Centre a servi de référence pour l'identification des besoins et notamment la nécessité de professionnaliser les réseaux de distribution. En parallèle, fin 2008, Bio Centre a lancé une étude de faisabilité sur une plateforme de massification afin de permettre le développement de la restauration collective bio. Les préconisations de cette étude s'articulent autour de la mise en place d'une SCIC (Société coopérative à intérêt collectif) **dans laquelle interviennent des producteurs, des transformateurs, un distributeur.**

La création de cette société répond à plusieurs objectifs vis-à-vis de la restauration collective. Elle permettra de :

- regrouper l'offre afin d'avoir un volume suffisant pour répondre aux besoins et donc sécuriser l'approvisionnement des restaurants scolaires,

- diversifier cette offre par l'adhésion de producteurs/transformateurs dans les différentes filières, ce qui permettra à la fois de proposer un/des menus complets et diversifiés et de diminuer les coûts du transport rapporté aux aliments,

- associer un distributeur, qui apporte son expérience de la relation client/fournisseur à des professionnels qui ont des contraintes fortes (délais, hygiène, ...).

La mise en place de cette société va répondre aux demandes de la restauration scolaire en lui assurant une offre de produits bio de proximité à des prix raisonnables. Dans une stratégie gagnant-gagnant, cette société réunira la Région Centre, des producteurs, des transformateurs et un distributeur.

La Région Centre actionnaire

Le Conseil Régional du Centre initiateur du projet a décidé d'entrer au capital de la SCIC. De plus au-delà de l'entrée au capital, la Région Centre participera au financement du fonctionnement de la nouvelle structure sur une période de trois ans.

La SCIC, mode d'emploi

Une Société Coopérative d'Intérêt Collectif est une Société anonyme ou SARL qui associe autour d'un projet des acteurs salariés, des acteurs bénéficiaires (clients, usagers, riverains, fournisseurs, ...) et des contributeurs (associations, collectivités, etc.) pour produire des biens ou des services d'intérêt collectif au profit d'un territoire (géographique ou sectoriel). Elle fonctionne selon les principes coopératifs, promeut des valeurs collectives et possède une dimension sociale. C'est une société coopérative de forme commerciale à but non lucratif. L'appellation (l'agrément) SCIC est contrôlée par décision préfectorale. Sa fiscalité est identique à celle d'une entreprise classique.